

Les peuples autochtones du Canada

La constitution canadienne reconnaît trois peuples autochtones : les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Les Autochtones sont relativement jeunes et souffrent davantage de troubles de santé que les autres Canadiens. Le colonialisme, passé et actuel, est jugé être la cause première de leurs problèmes de santé. Ayant perdu leurs terres, leur culture, leurs langues, leurs valeurs familiales et leur spiritualité, les Autochtones souffrent de découragement et de manque d'estime de soi et ne sont plus fiers de leur identité culturelle.

La marginalisation socio-économique

La marginalisation socio-économique exclut certains groupes de la société dominante à la fois sur les plans social et économique. Elle les empêche d'avoir le même accès aux ressources et fait fi de leurs besoins et de leurs désirs, ce qui les empêche de s'épanouir complètement et de devenir des membres productifs de la société (Schiffer et Schatz, 2008)³. Les objectifs visant à lutter contre la marginalisation et à promouvoir le développement sont les objectifs 1, 2, 4, 8 et 9, et certains aspects de l'objectif 10. La marginalisation socio-économique des peuples autochtones se reflète dans leurs taux élevés de pauvreté, d'insécurité alimentaire, d'insalubrité de leurs logements et d'itinérance, ainsi que dans leur manque d'accès aux mondes de l'éducation, de l'emploi, des droits fonciers et de la propriété.

Difficultés que doivent surmonter les objectifs de développement durable pour s'attaquer à la marginalisation socio économique que vivent les Autochtones canadiens

- Ces objectifs sont insuffisants pour faire accéder les Autochtones à la propriété de leurs terres et les faire profiter de la production alimentaire de ces terres sur le plan économique.
- Il est difficile de mesurer l'objectif 1 en l'absence de définition nationale de la pauvreté.
- Aucun des objectifs ne mentionne les problèmes de logement ni l'itinérance.
- L'objectif 4 ne tient pas compte de certains obstacles bien précis dans le domaine de l'éducation, notamment l'hégémonie du savoir eurocentrique (la lecture et les mathématiques) sur le savoir autochtone, et le sous-financement chronique des infrastructures et des ressources du réseau d'éducation autochtone par le gouvernement fédéral.

La promotion de la santé et du bien-être

L'objectif 3 et ses cibles soulignent l'importance de réduire les taux élevés de mortalité maternelle et néonatale, la propagation de maladies infectieuses ou non transmissibles, les blessures accidentelles évitables et l'abus de substances dangereuses (alcool, stupéfiants, tabac). Les données actuelles indiquent des écarts dans plusieurs indicateurs de santé entre les Autochtones et les Allochtones, notamment l'issue de la grossesse, la mortalité infantile, la prévalence du VIH et du sida, les infections respiratoires, les décès prématurés et les blessures, les troubles mentaux (toxicomanie, suicide) et les maladies chroniques comme l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires.

Difficultés de l'objectif de développement durable 3 à faire la promotion de la santé et du bien-être des peuples autochtones du Canada

- Il faut résoudre les inégalités que subissent les mères autochtones habitant des villages isolés (soins prénataux, présence de sages-femmes, maisons de naissance).
- Les origines sociales des maladies infectieuses, des blessures et des décès prématurés chez les Autochtones sont complexes et demandent des mesures précises.
- Il faudrait améliorer les indicateurs et les stratégies de surveillance pour la vaccination et les maladies hydriques et respiratoires chez les Autochtones.
- Il n'existe pas d'indicateurs sur certaines des causes majeures de décès prématurés chez les Autochtones, notamment d'indicateurs associés aux troubles mentaux contribuant peut-être aux taux élevés de suicide.
- Il faut combler la pénurie chronique dans le domaine de la santé chez les Autochtones : financement, formation et rétention des travailleurs de la santé.

L'égalité et l'inclusion sociale

L'objectif 5 demande qu'on mette fin à la discrimination envers les femmes et les filles, qu'on élimine toute forme de violence sexiste, qu'on reconnaisse le travail ménager non rémunéré, que les femmes participent de plain-pied à la vie politique, économique et publique de leur pays, et qu'on adopte des politiques et des lois favorisant l'égalité entre les sexes et l'habilitation des femmes et des filles. Cet objectif s'applique particulièrement bien aux femmes autochtones, qui comptent parmi les populations les plus marginalisées au Canada et sont victimes de nombreuses formes de discrimination.

³ Schiffer, K. et Schatz, E. (2008). *Marginalisation, social inclusion and health: Experiences based on the work of Correlation – European Network Social Inclusion & Health*. Amsterdam, Pays-Bas : Foundation RegenboogAMOC. Extrait le 23 août 2017 du site http://www.drugsandalcohol.ie/11927/1/Correlation_marginalisation_web.pdf

Insuffisances de l'objectif 5 pour les femmes et les filles autochtones

- Il n'existe aucun indicateur national sur l'équité salariale pour les femmes autochtones et les indicateurs sur leurs perspectives (emploi, éducation, etc.) sont très limités.
- Cet objectif ne tient pas compte de la complexité de la violence que vivent les femmes autochtones dans les régions rurales ou éloignées ni des difficultés qu'elles éprouvent à s'en sortir.
- Cet objectif ne mentionne pas les populations minoritaires, comme les LGBTQ et les personnes bispirituelles, qui subissent des formes multiples et intersectionnelles de marginalisation.

La cible 10.3 cherche à éliminer les lois, politiques et pratiques discriminatoires. C'est là un aspect de l'inégalité qui est propre aux peuples autochtones du Canada, car aucun autre groupe ethnique n'a vécu – et ne continue de vivre – une aussi longue histoire de discrimination et de violation de ses droits.

Insuffisance de la cible 10.3 pour les peuples autochtones du Canada

- La cible 10.3 ne possède qu'un seul indicateur de mesure des progrès accomplis dans la réduction des inégalités au sein du même pays ou entre deux pays différents. Il ne tient pas compte des rapports de pouvoir très inégalitaires (marginalisation socio-économique, inégalités sur le plan de la santé, etc.) qui existent entre les Autochtones et les Allochtones.

L'objectif 16 vise les droits de la personne et leur protection par les systèmes politique et juridique. En particulier, il demande qu'on mette fin à la violence et à la maltraitance des enfants, qu'on adopte des politiques non discriminatoires, et que tous les groupes de la société soient représentés à tous les niveaux de gouvernance et qu'ils participent tous à la vie politique.

Façons dont l'objectif 16 peut s'attaquer aux hauts taux de violence faite aux femmes, de maltraitance des enfants et d'incarcération chez les Autochtones

- La cible 16.b vise à promouvoir et à appliquer des lois et des politiques non discriminatoires, notamment une élimination du racisme au sein de la police et dans les politiques. Elle porte aussi sur l'éducation des enfants et des adultes, l'obtention d'emplois intéressants et l'accès aux services sanitaires et sociaux en vue de réduire les taux de délinquance chez les Autochtones et de rendre les villages autochtones et le Canada plus paisibles et plus sûrs pour tous les citoyens.

L'environnement

L'objectif 6 porte sur la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous. Bien que le Canada soit riche en eau, un grand nombre de villages autochtones ne sont pas approvisionnés en eau potable salubre.

Façons dont l'objectif 6 peut aider les Autochtones

- Le Canada doit s'engager à investir dans les infrastructures hydrauliques, adopter des pratiques agricoles durables, protéger ses lacs, ses cours d'eau et ses étendues d'eau en partenariat avec les Autochtones et mettre fin à tous les avis concernant la qualité de l'eau potable dans les villages des Premières Nations d'ici mars 2021.

L'importance des partenariats

Comme le démontre l'objectif 17, les partenariats constituent l'un des fondements de la résolution sur les objectifs de développement durable. Compte tenu de la longue histoire de torts commis à l'encontre des Autochtones au Canada, le gouvernement doit les reconnaître et prendre les mesures qui s'imposent pour les redresser et réaliser les objectifs de développement durable pour les peuples autochtones d'ici 2030.

Moyens de créer des partenariats et de prendre des mesures visant à réaliser les objectifs de développement durable pour les peuples autochtones d'ici 2030

- Il faut une transformation systémique reposant sur des relations respectueuses avec les Autochtones, sur leur participation et sur l'obtention de consensus avec eux, ainsi que des programmes communautaires et axés sur les besoins des nations créés en collaboration avec eux (plutôt que créés en leur nom).

Conclusions

Bien que les objectifs de développement durable soient assez larges pour couvrir un grand nombre des problèmes vécus par les peuples autochtones, il est clair qu'au Canada, on ne pourra les réaliser sans d'abord s'attaquer aux problèmes propres aux Autochtones canadiens. L'absence de mention de problèmes tels que l'auto-détermination, la gouvernance, les droits à la terre et la propriété est particulièrement problématique, car ces enjeux sont la cause première de l'inégalité et de la pauvreté dont souffrent les Autochtones. On espère que le Canada se donnera des cibles précises tenant compte des besoins des Autochtones dans les programmes encourageant la durabilité.

